



## Abus de faiblesse sur une personne hospitalisée

Par **PERSILLET**, le **05/11/2008** à **15:28**

Mon père a été hospitalisé pour un cancer du côlon du 27 juin 08 au 14 septembre 2008, jour de son décès.

Le 3 septembre, il m'a parlé de son assurance-vie et avait désigné son épouse pour 1/3, ma soeur pour 1/3 et moi-même pour 1/3.

Le soir même, j'en ai parlé à son épouse car il avait l'air inquiet pour cette assurance-vie.

Le 5 septembre, ce contrat a été modifié à la demande de la fille de son épouse. En effet, celle-ci a demandé au professeur du service et à deux infirmières témoins d'établir un certificat constatant le non déficience de mon père. Ce professeur, lors d'une conversation téléphonique, m'a confirmé qu'il a établi ce certificat sans avoir vu lui-même mon père. De plus, il mentionne sur le certificat que c'est à la demande de mon père alors qu'il m'a dit au téléphone que c'était à la demande de la fille de l'épouse de mon père.

Mon père n'était pas capable d'écrire seul ce qu'il a écrit. Le contrat a été modifié à deux niveaux : 1) un retrait d'une somme via son compte chèque sur lequel son épouse a procuration.

2) Le solde : 50 % pour son épouse et 25 % pour ma soeur et moi.

Je pense qu'il y a eu abus sur quelqu'un de faible et malversation et que le professeur a été très "léger" car non seulement, il a établi un certificat sans voir le malade mais en plus, il n'a pas été capable de me dire (ou pas voulu) qui était présent dans la chambre au moment où mon père a écrit cette demande de changement de son contrat d'assurance-vie. Merci de me dire quels recours existent.